

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 54670- Réponse

Madame,

Nous avons bien reçu, le 20 avril dernier, votre demande concernant les : 4005 et 4105 boulevard Matte et le 6205, avenue Auteuil à Brossard.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation, 23 mars 2007 (2 pages);
2. Certificat d'autorisation, 3 octobre 2005 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

Longueuil, le 23 mars 2007

CERTIFICAT D'AUTORISATION

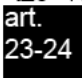

Laboratoire médical Biron inc.
4105, boulevard Matte, local "F"
Brossard (Québec) J4Y 2P4

N/Réf. : 7610-16-01-0928501
400387398

Objet : Stérilisation de déchets biomédicaux à la vapeur

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 21 décembre 2006 et complétée le 22 mars 2007, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Opération d'un stérilisateur à la vapeur afin de traiter les déchets biomédicaux produits par les Laboratoires Biron uniquement. Le volume maximum de déchets biomédicaux pouvant être stérilisé est de  art. 23-24 kg/an ou  art. 23-24 kg par cycle de stérilisation.

L'exploitation aura lieu au 4105 boulevard Matte, municipalité de Brossard sur le lot 2 700 284 du cadastre officiel du Québec, agglomération de Longueuil.

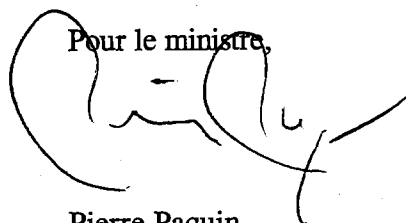
Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reçue le 21 décembre 2006, signée par Mme Caroline Gauthier, responsable des laboratoires, concernant la demande de certificat d'autorisation pour la stérilisation de déchets biomédicaux (4 pages et 15 annexes);
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reçu le 22 février 2007, transmis par Mme Caroline Gauthier renfermant des informations supplémentaires à la demande de certificat (1 page et 1 fichier joint);
- Courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, reçu le 22 mars 2007, transmis par Mme Caroline Gauthier renfermant des informations supplémentaires à la demande de certificat (1 page et 2 fichiers joints).

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,


PP/FG/fg

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 3 octobre 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ville de Longueuil
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

N/Réf. : 7430-16-01-0317500
400255244

Objet : Développement industriel du secteur de la rue Java-
arrondissement de Brossard

Madame,
Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée, reçue et dûment complétée le 28 juin 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au développement industriel du secteur rue Java-arrondissement de Brossard.

Le projet détruira 4,6 ha de milieu humide.

Le projet est situé sur les lots 262-p, 263-p, 263-1-p, 265-1-p, 266-1-p, 267-1-p, 268-p à 273-p, 1139-4-p, 1139-4-2, 2318 et 2319, du cadastre de la paroisse de Laprairie de La Madeleine, dans les limites de la ville de Longueuil.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 28 juin 2005, signée par Normand Williams, 6 pages et annexes ;

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

N/Réf. : 7430-16-01-0317500
400255244

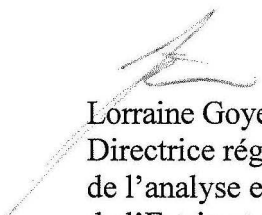
2

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/SP/sp



Lorraine Goyette
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie